
14/02/24 (Site internet – Cahier d’acteurs #3 – INSPIRA)

« Le Syndicat Mixte de la Zone Industriale Portuaire de Salaise Sablons est en charge du développement, de l’aménagement et de l’animation de l’espace industriel Inspira.

Sur 340 ha, il porte l’ambitieux projet de développement d’un espace industriel responsable et multimodal, tourné vers les industries du futurs, embranché ferroviaire sur la ligne de fret Paris-Lyon-Marseille et fluvial sur le canal du Rhône, situé dans un environnement industriel dense et d’excellence.

Dans le prolongement de la plate-forme chimique Osiris, Inspira cible des activités économiques engagées dans l’économie circulaire, l’écologie industrielle et les synergies locales et territoriales. En accompagnant les 23 entreprises installées dans leurs process de décarbonation, de préservation des ressources et de réduction des impacts sur les milieux, le Syndicat mixte joue également un rôle d’animation et de mise en réseaux des acteurs économiques. »

Pour consulter le cahier d’acteurs, [cliquer ici](#).

Bonjour, nous vous remercions pour votre participation à la concertation préalable et pour votre contribution sous forme de cahier d’acteurs.

Dans la continuité de notre démarche de transparence, ELYSE ENERGY s’engage à présenter sur le site internet de la concertation, dès que ces informations seront disponibles - et au plus tard courant d’année 2025 pour les besoins de l’enquête publique, un statut concernant :

- Les choix définitifs concernant les alternatives du projet et les sources de dioxyde de carbone qui seraient utilisées.
- Les avancées réalisées en termes de partenariats concernant la formation et l’emploi avec les établissements concernés.

Le syndicat mixte sera régulièrement informé et consulté dans le cadre du développement du projet.

15/02/24 (Site internet – Contribution #7)

« Préconisation d’enfouir au maximum les nouveaux réseaux électriques. Ne pas établir de nouvelles servitudes d’usage.

Utiliser les pylônes existants si l’enfouissement n’est pas possible. »

Dans le cadre de ce projet, il n’est pas possible d’utiliser des pylônes existants au regard des dimensionnements techniques.

Il est bien prévu de réaliser ce nouvel ouvrage entièrement en souterrain (dans une tranchée d’environ 50-70 cms, à une profondeur entre 1m et 1m50) entre les deux postes électriques.

Suivant le tracé de la liaison électrique qui fera l'objet d'une procédure de concertation dédiée, la création de cette liaison souterraine générera la création de servitudes nécessaires à sa sécurité et celle des tiers.

15/02/24 (Site internet – Contribution #8)

« Projet de bâtiment administratif avec un potentiel visuel et environnementale de belle facture. En souhaitant que les contraintes technologiques n'impactent pas la qualité du projet. Belle vitrine sur la CD4. »

Bonjour nous vous remercions pour votre contribution.

Nous avons en effet pu diffuser des visuels, qui sont des premières intentions d'aménagement, lors de l'atelier "Paysage et biodiversité". Ces visuels sont issus d'un premier travail d'architecte et permettent la prise en compte des règles du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Nous sommes accompagnés par un architecte pour nous assurer d'avoir une mixité entre l'intégration paysagère et industrielle.

Toutefois nous avons des règles à respecter, car nous sommes sur un site industriel : nous devons notamment prendre en compte la problématique des cercles de dangers induits par nos installations et celles voisines. Dans la limite du possible, nous réaliserons un bâtiment qui sera adapté aux différentes contraintes liées au changement climatique pour assurer un certain confort à nos opérateurs.

15/02/24 (Site internet – Contribution #9)

« Intégration d'un corridor vert pour permettre à la faune locale de se déplacer depuis les "espaces verts " des différents industriels situés le long de la CD4. Et favoriser l'intégration de la flore locale qui est adaptée au climat local. »

Bonjour nous vous remercions pour votre contribution.

Nous nous sommes effectivement exprimés dans ce sens lors de l'atelier "Paysage et biodiversité". Pour rappel, nous avons mené des états initiaux sur le volet biodiversité qui mettent en avant des enjeux. Notre projet devra intégrer ces enjeux pour éviter dans la mesure du possible les impacts.

A notre échelle, nous avons évoqué la présence d'un talus sur notre parcelle qui peut être un atout pour l'intégration paysagère et permettre à la biodiversité de disposer d'une première brique de ce corridor vert, couloir de passage des espèces faunistiques le long de la CD4.

Il est également important de noter que l'aménagement de ce talus devra être en accord avec les prescriptions particulières de nos installations comme les prescriptions de sécurité quant à l'écoulement d'eau de pluie ou la tenue des sols par exemple.

Le corridor évoqué entre différents industriels est un projet annexe au projet eM-Rhône et qui doit être discuté avec l'ensemble des parties prenantes.

21/02/24 (Site internet – Cahier d'acteurs #4 – CCI Nord Isère)

« La Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère représente 30 000 entreprises des secteurs du commerce des services et de l'industrie sur les arrondissements de Vienne et de la Tour du Pin. Son rôle est d'accompagner les entreprises à chaque étape de leur existence, de la création à la transmission, et dans toutes leurs projets de développement, à travers des actions individuelles et collectives d'accompagnement thématiques et de formation des chefs d'entreprises et des salariés. La CCI Nord Isère accompagne depuis de nombreuses années les entreprises dans leur transition écologique, à travers plusieurs démarches (RSE, mobilité, décarbonation, sobriété énergétique, sobriété hydrique...).

La CCI Nord Isère est également un appui aux territoires pour apporter une vision globale du développement économique tant sur les secteurs du commerce qu'industriel. »

Pour consulter le cahier d'acteurs, [cliquer ici](#).

Bonjour nous vous remercions pour votre participation à cette concertation préalable et pour votre contribution sous forme de cahier d'acteurs.

La CCI Nord Isère sera régulièrement informée et consultée dans le cadre du développement du projet.



24/02/24 (Site internet – Contribution #10)

« Bonjour,

Ce projet est il encore rentable suite aux coûts de l'énergie et de l'eau ? Que ce passerait il si le prix de l'énergie continuerait de grimper ? Quelle est la viabilité de vos investissements (et ceux de RTE) si la hausse est continue ?

Pour l'eau, c'est un autre problème, un article récent est paru sur le Dauphiné Libéré : "Il faut sauver la nappe alluviale" (<https://www.ledauphine.com/environnement/2024/02/20/isere-le-peage-de-roussillon-il-faut-sauver-la-nappe-alluviale-de-la-platiere>). Vos besoins en eau seront ils raisonnables vis à vis de la population et des agriculteurs ? »

Bonjour nous vous remercions pour vos contributions.

Le projet eM-Rhône consiste à électrifier indirectement l'industrie et le maritime. Son modèle économique est donc en effet très dépendant des prix de l'électricité. Les équipes du projet eM-Rhône travaillent depuis l'initiation du projet avec des courbes de prévisions électriques fournies par des tiers, mais aussi sur la base des discussions commerciales en cours avec les fournisseurs. L'approvisionnement reposerait en effet sur des contrats de long-terme, protégés des aléas quotidiens des prix dits « spot » du marché de l'électricité, à l'image des contrats d'achat électrique dits « power purchase agreement » signés par les grands industriels. Nous sommes donc sereins sur ce point. La question de l'eau est évidemment centrale : pour produire de l'hydrogène, il faut de l'électricité, mais aussi de l'eau. Aussi centrale soit elle dans le cadre du projet, son impact économique reste néanmoins largement négligeable.

Concernant votre seconde question, concernant le niveau de prélèvement en eau, une étude sur les volumes prélevables (EVP) réalisée entre 2013 et 2015 indique que le niveau actuel de la nappe

alluviale n'est pas compatible avec le maintien du bon fonctionnement des milieux superficiels à grand potentiel écologique (i.e. la forêt alluviale).

Les résultats de cette étude ont conduit à la mise en place d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). L'EVP montre un usage significatif des activités industrielles (en 2011 : 87% des prélèvements étaient destinés à l'industrie contre 5% pour l'usage agricole et 8% pour l'alimentation en eau potable). Ainsi, les efforts à mettre en œuvre pour le bon maintien de l'écosystème portent sur l'industrie.

Dans ce contexte, la plate-forme chimique de Roussillon - où nous souhaitons nous implanter - s'est engagé à réduire ses prélèvements de 130 000 m³/jour à 85 000 m³/jour (soit plus de 35% de baisse) dans les prochaines années.

Le projet eM-Rhône intègre pleinement ces engagements de réduction déjà pris par le GIE OSIRIS qu'il fait sien (i.e. les prélèvements du GIE OSIRIS même en présence du projet eM-Rhône ne devront pas dépasser ces 85 000 m³/jour). En 2022, la consommation en eau du GIE OSIRIS était de 29.2 millions de m³/an (soit 80 000 m³/jour).

Les besoins estimés pour le projet eM-Rhône seraient de 2.7 millions de m³/an (soit 7 400 m³/jour) ce qui représente un écart de 2 400 m³/jour (+ 2.8 %) par rapport aux engagements pris dans le cadre du PTGE. Ainsi, des études vont être lancées par Elyse Energy afin de réduire la consommation en eau du projet (choix technologiques permettant de moins consommer par exemple). Un autre levier pour réduire le prélèvement en eau sur le territoire serait de réutiliser une partie des eaux de rejets du GIE OSIRIS (alternative 2 dans les documents de la concertation).

Une plaquette de présentation du PTGE est disponible à cette adresse : <https://www.entrebievreethrone.fr/projet-de-territoire-pour-la-gestion-de-leau-ptge>

Nous avons ainsi la conviction que ces réductions portées par l'industrie permettront de préserver dans le temps long les volumes actuellement prélevés pour les autres usages (agriculture et consommation d'eau potable).



25/02/24 (Site internet – Cahier d'acteurs #5 – France Nature Environnement Isère)

« France Nature Environnement (FNE) Isère est une fédération et une association de protection de l'environnement agréée au titre du code de l'environnement. Son objet statutaire est la protection de la nature et de l'environnement sur l'ensemble du département de l'Isère. FNE Isère fédère depuis plus de cinquante ans une quarantaine d'associations iséroises. Dans le cadre de la poursuite de son objet social, FNE Isère attache une attention toute particulière à l'intégration des enjeux environnementaux dans le cadre de l'élaboration des projets.

Aussi, nous nous permettons par la présente de vous faire part de nos observations concernant le projet EM Rhône actuellement soumis à concertation. Ces réflexions portent plus particulièrement sur les différents aspects développés lors de la conférence débat sur l'eau intervenue le 18 janvier 2024 : le volume d'eau prélevé en milieu naturel, le milieu de prélèvement et l'impact des rejets aqueux. »

Pour consulter le cahier d'acteurs, [cliquer ici](#).

Bonjour et merci pour votre contribution sous forme de cahier d'acteurs.

Dans la continuité de notre démarche de transparence, ELYSE ENERGY s'engage à présenter sur le site internet de la concertation, dès que ces informations seront disponibles - et au plus tard courant d'année 2025 pour les besoins de l'enquête publique, un statut concernant :

- Notre Etude d'impact
- Le bilan en eau définitif du projet : prélèvement brute et prélèvement net.
- Le schéma retenu d'approvisionnement en eau et l'investissement qu'il devra nécessiter
- La charge en DCO qui serait apporté par le projet en sortie de procédé et si cette charge devra nécessiter une extension de la station biologique.

Interrogé sur la question que vous posez :

“Est-il prévu d'augmenter à moyen terme la capacité de la station Trèfle, comme reporté dans le rapport de l'inspection des Installations classées 2022-IS107 RT du 29 juin 2022 ?”

Le GIE Osiris nous répond :

“ Les besoins d'extension de capacité de la station biologique Trèfle tels que discutés en 2022 ne sont plus d'actualité. Par contre, [Nous ne savons] encore rien du futur besoin d'Elyse Energy sur ce périmètre. Donc dans le cadre unique de votre projet, la question reste ouverte.”

Notre compréhension du sujet est que la capacité de la station Trèfle, permet de répondre aux besoins et exigences règlementaires générés par les procédés des industriels actuels de la plateforme et que la nécessité d'augmenter cette capacité est mise en regard des besoins des nouveaux projets dont nous faisons partie.



25/02/24 (Site internet – Contribution #11)

« France Nature Environnement Isère espère que l'innovation apportée dans ce projet et dans son intégration sur la plate-forme chimique de Roussillon, nouvellement classée Plate-forme industrielle au titre de l'Article L 515-48 du code de l'environnement, soit un moteur de rénovation industrielle pour une chimie durable.

Pour prendre connaissance de l'analyse de France Nature Environnement, nous vous invitons à consulter les cahiers d'acteur. »

Bonjour nous vous remercions pour votre contribution. Celle-ci sera étudiée dans le cadre du développement de notre projet.